

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00126

Numéro SIREN : 529 637 951

Nom ou dénomination : OXYMETAL

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 19873



OXYMETAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 700 000 euros

10 place Ravezies - 33300 BORDEAUX

529 637 951 RCS Bordeaux

COMPTES ANNUELS

Exercice 2021

**DUPLICATA
CERTIFIÉ CONFORME**

A handwritten signature in black ink, written over the stamp. The signature is cursive and appears to be a personal name, possibly "M. [unreadable]".

Déclaration souscrite en €		Exercice N clos le : 31/12/2021			2020			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	12 635	AC	12 635		
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE			
		Concession, brevets et droits similaire	AF	2 077 268	AG	1 812 931	264 337	116 461
		Fonds commercial (1)	AH	53 003	AI	14 134	38 869	49 296
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	149 553	AO		149 553	665 333
		Constructions	AP	1 929 186	AQ	695 891	1 233 295	2 658 355
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	2 559 774	AS	650 460	1 909 313	1 332 964
		Autres immobilisations corporelles	AT	83 430	AU	58 004	25 426	31 669
		Immobilisations en cours	AV	19 396	AW		19 396	162 806
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	2 566 279	CV	407 024	2 159 255	2 186 220
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	312 741	BG		312 741	2 337 571
		Autres immobilisations financières*	BH	45 801	BI		45 801	49 585
	TOTAL (II)		BJ	9 809 066	BK	3 651 080	6 157 986	9 590 259
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	293 857	BY	15 059	278 798	415 273
		Autres créances (3)	BZ	11 833 458	CA		11 833 458	5 627 642
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	9 379 288	CG		9 379 288	9 313 023
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	201 595	CI		201 595	126 249
TOTAL (III)		CJ	21 708 198	CK	15 059	21 693 139	15 482 187	
Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)		CL						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	31 517 265	1A	3 666 139	27 851 126	25 072 447	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL				Exercice	Exercice -1
(Ne pas reporter le montant des centimes)*					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé 8700000)	DA		8 700 000	8 700 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		381 565	329 780
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		2 271 378	1 287 457
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) EJ	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		2 041 876	1 035 706
	Subvention d'investissement	DJ		80 000	120 000
	Provisions réglementées*	DK			
		TOTAL (I)	DL		13 474 820
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			291 202
	Provisions pour charges	DQ		25 172	
	TOTAL (III)	DR		25 172	291 202
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		8 734 476	9 518 728
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV		3 181 902	1 821 871
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		986 230	1 130 670
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY		1 437 025	716 050
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		10 965	34 947
	Autres dettes	EA		536	86 034
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		14 351 134	13 308 301
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		27 851 126	25 072 447
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		7 503 344	12 639 265	
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		6 002	5 884	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL							
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	13 696	FB		FC	13 696		
	Production vendue	} biens*	FD	-17 767	FE		FF	-17 767	
			FG	7 608 728	FH		FI	7 608 728	7 891 270
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 604 658	FK		FL	7 604 658	7 891 270	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subvention d'exploitation					FO	2 667		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	104 911	323 471	
	Autres produits (1) (11)					FQ	285 319	279 133	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 997 554	8 493 875	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 225	502	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	3 879 760	3 956 623	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	123 107	223 407	
	Salaires et traitements*					FY	2 124 196	2 180 601	
	Charges sociales (10)					FZ	896 072	887 038	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :					GA	487 822	461 308
							GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	3 299	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	207 793	139 884	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 724 274	7 849 364		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	273 280	644 511		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	267 787	2 312 834		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	146 614	7 046		
	Reprises sur provisions et transfert de charges				GM		400 000		
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	63 282	49 197		
Total des produits financiers (V)					GP	477 682	2 769 077		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	404 965	1 830 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	95 469	109 305		
	Différence négative de change				GS		9 631		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)					GU	500 434	1 948 936		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-22 752	820 141		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)					GW	250 528	1 464 652		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021
dont le total est de 27 851 126 €
et au compte de résultat dégagant un bénéfice net de 2 041 876 €

L'exercice a une durée de 12 mois, du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

a) Faits marquants de l'exercice

- TUP OXYMETAL SUD EST

La société a absorbé le 8 janvier 2021 sa filiale OXYMETAL SUD-EST dont elle détenait 100% des actions. Cette opération est sans impact significatif sur les comptes

- La cession de l'ensemble immobilier de Chaponnay a dégagé une plus-value de 1,8m€.

- La société a procédé à l'augmentation de capital de la société OXYMETAL CENTRE à hauteur de 378k€ entièrement libérée par compensation avec le compte courant détenu sur la société. Une dépréciation des titres a été enregistrée à hauteur de 405k€.

b) Evènements postérieurs à la clôture

- CESSION DES TITRES D'OXYMETAL CENTRE

La société a cédé le 1 janvier 2022 100% des titres d'OXYMETAL CENTRE au Groupe FMH.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables no 2016-07 du 4 novembre 2016 qui modifie le règlement no 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Il a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les **immobilisations incorporelles** figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans, ou font l'objet de provisions.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue selon la méthode linéaire. Les taux les plus couramment pratiqués sont :

- Constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	1 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	2 à 10 ans
- Autres immobilisations	1 à 10 ans

La société ne constituait pas de provision pour grosses réparations au titre des dépenses ayant pour objet de remplacer tout ou partie des actifs. Conformément au Comité d'Urgence du CNC du 5 décembre 2003, la société n'a pas constitué de provision pour grosses réparations. L'approche par composants ne trouve pas à s'appliquer pour les actifs utilisés par la société.

Par ailleurs, les actifs détenus par la société ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les **immobilisations financières** sont inscrites à l'actif. Elles sont retenues pour leur coût historique éventuellement corrigé par une provision pour dépréciation.

PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - CRÉANCES (*dont comptes courants*)

Les prêts et autres immobilisations financières, ainsi que les créances, figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées à 100%.

Les créances clients transmises à un cabinet de recouvrement sont provisionnées à hauteur de 50% la première année, puis 100% la seconde année.

CONTRAT D'AFFACTURAGE

Le contrat d'affacturage, conclu pour l'ensemble du groupe, est centralisé au niveau de la société.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I	KA	12 635	KB		KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 913 573	KE		KF	223 979
CORPORELLES	Terrains		KG	665 333	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ	3 823 985	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagts.*	KP	168 322	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		KS	1 724 154	KT		KU	836 044
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.*	KV		KW		KX	1 689
		Matériel de transport	KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	93 004	LC		LD	8 196
		Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	162 806	LI		LJ	19 396
Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	6 637 604	LO		LP	865 325	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	4 595 268	8V		8W	378 000
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 387 156	1U		1V	0
		TOTAL IV	LQ	6 982 424	LR		LS	378 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	15 546 235	OH		OJ	1 467 305
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
				par cession de biens ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I	LT		LU	12 635	1W	12 635
	Autres postes d'immobilisation incorporelles	TOTAL II	LV	7 281	LW	2 130 271	1X	2 130 271
CORPORELLES	Terrains		LX	515 780	LY	149 553	LZ	149 553
	Constructions	Sur sol propre	MA	2 063 120	MB	1 760 865	MC	1 760 865
		Sur sol d'autrui	MD		ME		MF	
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions	MG		MH	168 322	MI	168 322
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		MJ	425	MK	2 559 774	ML	2 559 774
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagts divers	MM		MN	1 689	MO	1 689
		Matériel de transport	MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS	19 459	MT	81 741	MU	81 741
		Emballages récupérables et divers*	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	162 806	MZ		NA	19 396	NB
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	162 806	NG	2 598 784	NH	4 741 339	NI	4 741 339
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		OU		OV		OW	
	Autres participations		OX	2 406 989	OY	2 566 279	OZ	2 566 279
	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		2E	2 028 614	2	358 542	2G	358 542
		TOTAL IV		NJ	4 435 603	NK	2 924 821	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		162 806	OK	7 041 668	OL	9 809 066	OM	9 809 066

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Diminution "Prêts et autres immobilisations financières" de 2 028 k€ : dont reclassement en "Autres créances-Groupes" du prêt CT de 2 000k€

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement, de recherche et de développement		PA	12 635	PB		PC		PD	12 635		
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 747 816	PF	86 531	PG	7 281	PH	1 827 065		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Sur sol propre		PM	1 295 131	PN	108 462	PO	763 354	PQ	640 239		
Constructions		PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	38 820	PW	16 832	PX		PY	55 652		
Installations techniques, matériel et outillages industriels		PZ	391 191	QA	259 695	QB	425	QC	650 460		
Inst. générales, agencements et aménagements divers		QD		QE	221	QF		QG	221		
Autres immobilisations corporelles		QH		QI		QJ		QK			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	61 335	QM	15 907	QN	19 459	QO	57 783		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL		QU	1 786 477	QV	401 117	QW	783 239	QX	1 404 356		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	3 546 928	OP	487 648	OQ	790 520	OR	3 244 056		
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais d'établissement et recherche		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob. Incorporelles		QZ	86 531	2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
sur sol propre		RD	108 462	RE		RF		2V		2W	
sur sol d'autrui		RG		RH		RI		2X		2Y	
Instal.gales., agenc.et amt.		RJ	16 832	RK		RL		2Z		3A	
Inst. Techniques mat. Et outillage		RM	259 695	RN		RO		3B		3C	
Inst. Gales, agenc, amt.		RP	221	RQ		RR		3D		3E	
Matériel transport		RS		RT		RU		3 F		3G	
Mat. Bureau et info, mob.		RV	15 907	RW		RX		3H		3J	
Emballages récup. Et divers		RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	401 117	SC		SD		SE		SF	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	487 648	SH		SJ		SK		SL	
CADRE D		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Charges à répartir sur plusieurs exercices								SN			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL								
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice*	
Provisions réglementées	Provisions pour réconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH	TI	
	Provisions pour fluctuation des cours	3W		TJ		TK	TL	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitués avant le 1.1.1992	IA		IB		IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitués après le 1.1.1992	IE		IF		IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	202 000	4B		4C	202 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		
	Provisions pour perte de change	4T		4U		4V		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5		5H		5J		
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	210 242	5W	25 172	5X	210 242	
	TOTAL II		5Z	412 242	TV	25 172	TW	412 242
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	
		- corporelles	6E		6		6G	
		- titres mis en équivalence	O2		03		04	
		- titres de participation	9U	2 409 048	9V	404 965	9W	2 406 989
		- autres immobilisations financières	06		07		08	
	Sur stocks et en-cours	6N		6P		6R		
	Sur comptes clients	6T	19 401	6U	3 299	6V	7 642	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		
TOTAL III		7B	2 428 449	TY	408 264	TZ	2 414 631	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	2 840 691	UB	433 436	UC	2 826 873	
				UE	3 299	UF	7 642	
				UG	404 965	UH	2 406 989	
				UJ	25 172	UK	412 242	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être vérifiées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

Cadre A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA		18 071	
	Autres créances clients		UX	275 786	275 786	
	Créances représentative de titres prêtés * Provision pour dépréciation antérieurement constituée *		UQ			
	Personnel et comptes rattachés		UY	18 001	18 001	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 771	5 771	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	433 389	433 389	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	349 427	349 427	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	40 769	40 769	
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)		VC	9 128 706	9 128 706	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 857 394	1 857 394	
	Charges constatées d'avance		VS	201 595	201 595	
	TOTAUX		VT	12 687 453	12 336 061	351 392
	RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
Cadre B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut (1)	A 1 an au plus (2)	A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	A plus de 5 ans (4)
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	42 600	42 600		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	8 728 474	1 880 684	6 847 790	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	986 230	986 230		
Personnel et comptes rattachés		8C	526 037	526 037		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	336 164	336 164		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	396 433	396 433		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	142 256	142 256		
	Obligations sactionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	36 136	36 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 965	10 965		
Groupe et associés (2)		VI	3 145 304	3 145 304		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	536	536		
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	14 351 134	7 503 344	6 847 790	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	869 000	(2) <small>Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</small>	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 653 370	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

TITRES DE PARTICIPATION

Détail des participations au 31/12/2021

Dénomination	Siège social	N° SIREN
OXYMETAL EXCELLENCE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	537 868 382
OXYMETAL ARRAS	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	532 812 344
OXYMETAL CENTRE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 895 732
OXYMETAL EST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 900 607
OXYMETAL NORMANDIE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 897 639
OXYMETAL OUEST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 903 197
OXYMETAL SUD-OUEST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 897 563
OXYMETAL ORNE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	343 007 225
OXYMETAL CHAMPAGNE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	322 366 204
SCI VRL	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	852 533 504
OXYMETAL CZ	Pobrezni 620/3 - 18600 PRAHA 8 (CZ)	07979126
SOUDACIER	13 rue Jean-Paul Alaux - 33092 BORDEAUX CEDEX	450 917 299

Composition des filiales et participations au 31/12/2021

Dénomination	Capital social	Quote-part du capital	Capitaux propres 2021	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
OXYMETAL EXCELLENCE	50 000	100%	31 784	50 000	50 000
OXYMETAL ARRAS	100 000,00	100%	317 426	100 000	100 000
OXYMETAL CENTRE	1 023 000	100%	794 647	728 575	323 610
OXYMETAL EST	1 564 778	100%	2 041 722	591 463	591 463
OXYMETAL NORMANDIE	362 624	100%	767 404	158 012	158 012
OXYMETAL OUEST	400 000	100%	1 690 056	329 509	329 509
OXYMETAL SUD-OUEST	1 104 524	100%	1 190 120	131 040	131 040
OXYMETAL ORNE	300 000	100%	442 154	249 279	249 279
OXYMETAL CHAMPAGNE	100 000	100%	295 967	125 901	125 901
SCI VRL	1 000	99%	-21 798	990	990
OXYMETAL CZ <i>(converti €)</i>	99 451	100%	-1 560 013	99 451	99 451
SOUDACIER	38 000	100%		2 059	
TOTAUX				2 566 279	2 159 255

Chiffres de l'exercice

Dénomination	CA HT 2021	Résultat 2021	Dividendes encaissés
OXYMETAL EXCELLENCE	17 984	3 274	
OXYMETAL ARRAS	6 883 324	173 572	
OXYMETAL CENTRE	3 525 430	25 135	
OXYMETAL EST	15 247 683	628 755	
OXYMETAL NORMANDIE	10 700 012	303 478	
OXYMETAL OUEST	11 961 968	906 960	
OXYMETAL SUD-OUEST	13 363 147	-22 841	
OXYMETAL ORNE	7 370 150	80 386	
OXYMETAL CHAMPAGNE	4 374 265	159 472	215 000
SCI VRL		-12 390	
OXYMETAL CZ	4 472 812	-583 947	
SOUDACIER	société en liquidation		
TOTAUX			215 000

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL
--

Charges à payer	1 524 722
------------------------	------------------

Intérêts courus non échus sur emprunts	36 598
Autres frais bancaires	6 002
Factures non parvenues	718 860
Avoirs à établir	536
Provisions pour congés payés	196 310
Autres dettes fiscales et sociales	566 415

Produits à recevoir	459 755
----------------------------	----------------

Factures à établir	148 337
Avoirs non parvenus	12 486
Autres créances fiscales et sociales	46 540
Autres produits à recevoir	
Intérêts Groupe à recevoir	141 589
TVA à recevoir	110 804

Produits et charges constatées d'avance	
--	--

Charges constatées d'avance	201 595
-----------------------------	---------

Produits constatés d'avance

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Crédit-bail

	Immobilier*	Mobilier	Total
Valeur d'origine	3 340 823	12 461 090	15 801 914
Amortissements			
de l'Exercice	129 639	1 537 469	1 667 108
Cumulés	464 539	7 781 441	8 245 980
Valeur nette	2 876 285	4 679 649	7 555 934
Redevances payées			
de l'Exercice	259 447	1 711 669	1 971 116
Cumulées	930 269	6 546 003	7 476 272
Endettement	2 633 293	3 709 237	6 342 530
A 1 an au plus	206 791	1 406 708	1 613 499
De 1 à 5 ans	870 992	2 257 201	3 128 194
<u>A plus de 5 ans</u>	1 555 509	45 328	1 600 837
Prix d'Achat résiduel	1	143 637	143 638

Indemnités de fin de carrière

La part non couverte par un contrat d'assurance des engagements en matière d'indemnités de fin carrière a été évaluée à 99069 euros selon les hypothèses suivantes :

AGE DE DEPART	62 ans
TAUX D'ACTUALISATION	0,98%
TAUX DE MORTALITE	INSEE 2021
TURNOVER	Moyenne 3 ans du Groupe par tranche d'âge
TAUX DE CHARGES SOCIALES	Cadres 46,50%
	Non cadres 33,00%

Engagements donnés

Le montant global des créances cédées au factor au niveau du groupe est de 13,3 M€.

Le 09/12/2021, la société a conclu un protocole de cession comportant les engagements de cession de titres de la société OXYMETAL CENTRE, de cession de matériels et de cession d'un ensemble immobilier situé à St Cyr, sous condition suspensive de l'obtention du financement par l'acquéreur.

Engagements reçus

Les abandons de créance consentis par la société à ses filiales au cours des exercices antérieurs sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune dont les échéances sont les suivantes :

31/12/2024	1 300 053
31/12/2025	760 000
31/12/2026	540 282

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

AUTRES INFORMATIONS

Composition du capital social

Au 31/12/2021, le capital social est de 8700000 euros, et est divisé en 8700000 actions de 1 € de valeur nominale.

Variation des capitaux propres

	Solde initial 31/12/2020	Mouvements de l'exercice			Solde final 31/12/2021
		Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	
Capital social	8 700 000				8 700 000
Réserve légale	329 780	51 785			381 565
Réserve générale	1 287 457	983 921			2 271 378
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	1 035 706	-1 035 706		2 041 876	2 041 876
Subventions d'investissement	120 000			-40 000	80 000
Totaux	11 472 944	0		2 001 876	13 474 820

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas donnée dans l'annexe, car elle conduirait à communiquer indirectement une rémunération individuelle.

Contrat d'affacturage

La société a conclu un contrat d'affacturage pour l'ensemble de ses filiales.

Effectif moyen

L'effectif moyen sur l'exercice 2021 est de 31 personnes.

Intégration fiscale

Le groupe régi par les articles 223A et suivants du CGI a été constitué à compter du 01/01/2012. OXYMETAL en est la société mère.

Le périmètre des filiales intégrées en 2021 est le suivant :

- * OXYMETAL EXCELLENCE
- * OXYMETAL ARRAS
- * OXYMETAL CENTRE
- * OXYMETAL EST
- * OXYMETAL NORMANDIE
- * OXYMETAL SUD-OUEST
- * OXYMETAL ORNE
- * OXYMETAL CHAMPAGNE
- * OXYMETAL OUEST
- * SCI VRL

La convention d'intégration fiscale, signé le 29 décembre 2017, prévoit que les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :
- la société "filiale" paie à la société "mère" l'impôt sur les sociétés portant sur ses bénéfices, la détermination de l'impôt étant effectuée comme si la "filiale" n'était pas intégrée

- si la "filiale" dégage un déficit fiscal générant une économie d'impôt pour le groupe intégré, cette économie est immédiatement réallouée à la "filiale". Les déficits fiscaux visés sont ceux générés à compter du 01/01/2014.
La société OXYMETAL OUEST a rejoint le groupe d'intégration fiscale au 01/01/2018
La société SCI VRL a rejoint le groupe d'intégration fiscale au 01/01/2020

Comptes consolidés

La société établit des comptes consolidés.

La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale pour l'ensemble des filiales.

OXYMETAL SAS

Société par actions simplifiée

Au capital de 8.700.000 euros

Siège social : 10 place Ravezies - 33300 BORDEAUX

529637951 – RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**DUPLICATA
CERTIFIÉE CONFORME**



I/ - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

1°) Exposé des faits marquants de l'exercice écoulé et événements post-clôture

- En matière de recherche et de développement

Aucun événement significatif n'est à signaler au titre de l'exercice écoulé.

- En matière d'investissement

La société n'a pas souscrit de nouveaux contrats de crédit-bail mobilier mais a financé un nouveau laser donné en location à sa filiale tchèque.

- Opération liée à OXYMETAL SUD EST

La société a absorbé le 8 janvier 2021 sa filiale OXYMETAL SUD-EST dont elle détenait 100% des actions. Cette opération est sans impact significatif sur les comptes. La cession de l'ensemble immobilier de Chaponnay a dégagé une plus-value de 1,8m€.

- Opération liée à OXYMETAL CENTRE

La société a procédé à l'augmentation de capital de la société OXYMETAL CENTRE à hauteur de 378k€ entièrement libérée par compensation avec le compte courant détenu sur la société. Une dépréciation des titres a été enregistrée à hauteur de 405k€. Le 9 décembre 2021, OXYMETAL a signé avec la Groupe FMH un protocole de cession de la totalité des actions d'OXYMETAL CENTRE au 01/01/2022.

- Evénements postérieurs à la clôture

➤ La société a cédé le 1 janvier 2022 100% des titres d'OXYMETAL CENTRE au Groupe FMH.

➤ Impact conflit Ukraine/Russie : L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition du groupe conduisent à un impact financier non significatif.

2°) Principaux chiffres du compte de résultat de l'exercice écoulé

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant de 7 605K€ contre 7 891K€ au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 273K€, après dotation aux amortissements et aux provisions pour dépréciation de 491K€, contre un bénéfice d'exploitation de 645K€ en 2020.

Après impact d'un résultat financier négatif de (23)K€ (il était positif de 820K€ pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts se traduit par un bénéfice de 251K€, contre un bénéfice de 1 465K€ en 2020.

Après un résultat exceptionnel de +1 869K€ contre (370)K€ en 2020, le résultat de l'exercice ressort bénéficiaire de 2 042K€, contre un bénéfice de 1 036K€ en 2020.

3°) Activité sur les premiers mois de l'exercice en cours et perspectives

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à fin février 2022 à 15 312K€ soit +46% versus 2021, l'Ebitda à 1 342K€ (+52% versus 2020) et le résultat net à +829K€ (+ 522€ versus 2020). Le cash disponible est à 12.2M€.

II/ - PRISE DE PARTICIPATION ET ACTIVITE DES FILIALES

Par application des dispositions de l'article L. 233-6 alinéa 1 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris au cours de l'exercice écoulé aucune nouvelle participation.

Les résultats sociaux des sociétés sont les suivants :

En K €uros	Chiffre d'affaires		Résultat courant avant IS		Résultat net	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
OXYMETAL EXCELLENCE	18	3	4	-3	3	-3
OXYMETAL ARRAS	6 883	5 166	262	44	174	31
OXYMETAL CENTRE	3 525	2 568	51	-119	25	-115
OXYMETAL EST	15 248	10 805	912	-397	629	-551
OXYMETAL NORMANDIE	10 700	7 154	512	34	304	23
OXYMETAL OUEST	11 962	7 531	1 129	26	907	11
OXYMETAL SUD OUEST	13 363	9 054	182	-20	-23	-35
OXYMETAL ORNE	7 370	4 768	119	-34	80	-37
OXYMETAL CHAMPAGNE	4 374	4 261	235	312	160	215
OXYMETAL CZ	4 473	236	-584	-703	-584	-751
SCI VRL	0	0	-17	-10	-12	-9
SOUDACIER	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

N.B. : La société détient toujours les titres de la société SOUDACIER jusqu'à la clôture de la liquidation de celle-ci, mais ces titres ont une valeur nulle dans les comptes.

Il est ici rappelé que la société détient 100% du capital des sociétés énumérées ci-dessus, hors SCI VRL détenue à 99% (les 1% restant étant détenus par OXYMETAL NORMANDIE).

III/ - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il est proposé d'affecter le résultat soit 2.041.876,23 euros de la manière suivante :

1°) affectation de la somme de 102.093.81 euros au poste de « Réserve légale »

2°) le solde, soit la somme de 1.939.782.42 euros à la distribution de dividende.

De plus, il vous est proposé de prélever la somme de 60.217,58 euros sur le poste « Autres réserves » afin de procéder à un complément de dividendes

En conséquence, la somme totale de 2.000.000,00 euros serait affectée à la distribution de dividende.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant global du dividende distribué au titre des derniers exercices a été le suivant :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net global
2020	8.700.000	Néant
2019	8.700.000	Néant
2018	8.700.000	1.400.000 euros

IV/ - AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI s'est élevé pour l'exercice écoulé à 0 €.

1°) Conventions réglementées

La liste et l'objet des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du code de commerce autorisées au cours de l'exercice écoulé sera communiquée aux associés.

2°) Etablissement des comptes

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ils ont été transmis dans des délais suffisants permettant aux commissaires aux comptes d'établir leur rapport sur les comptes annuels.

3°) Délais de paiement

En application de l'article D. 441-6 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015 modifiée par le décret n° 2017-350 du 20 mars 2017 et décret 2021-211 du 24 février 2021, la décomposition à la clôture de l'exercice 2020 du solde du poste créances clients et du solde des dettes de la société à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	0					0
Montant Total des factures concernées HT		0	0	0	0	0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues	Non disponible					
Montant total des factures exclues HT	15 059					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est dû						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	0					87
Montant Total des factures concernées HT	0	51 461	11 377	41	279	63 158
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,00%	1,36%	0,30%	0,00%	0,01%	1,67%
(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues HT	0					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

LE PRESIDENT



OXYMETAL

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 700 000 euros

Siège social : 10 Place Ravezies - 33000 BORDEAUX
529 637 951 – RCS BORDEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 AVRIL 2022

Le 20 avril 2022, à 9 heures sur le site d'OXYMETAL SUD-OUEST, à Pompignac, Monsieur Staffan ENCRANTZ, agissant en qualité de représentant de la société KONCENTRA VERKSTADS AB, associée unique de la société OXYMETAL, société par actions simplifiée au capital de 8.700.000 euros, divisé en 8.700.000 actions de 1 € chacune, dont le siège social est au 10 Place Ravezies à Bordeaux (33000) – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 529 637 951, a au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément à la loi et aux statuts de la société, pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, après avoir pris connaissance du rapport du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur la prévention des difficultés des entreprises et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes de l'exercice, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant état d'un bénéfice de 2.041.876,23 euros.

En outre, Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait.

DEUXIEME DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 2.041.876,23 euros comme suit :

- Affectation de la somme de 102.093,81 euros au poste de « Réserve légale »
- Le solde, soit 1.939.782,42 euros à la distribution de dividende.

Il est également décidé de prélever la somme de 60.217,58 euros sur le poste « Autres réserves » afin de procéder à un complément de dividendes.

En conséquence, la somme totale de 2.000.000,00 euros sera affectée à la distribution de dividende.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant global du dividende distribué au titre des derniers exercices a été le suivant :

- Exercice	Nombre d'actions	Dividende net global
2020	8.700.000	Néant
2019	8.700.000	Néant
2018	8.700.000	1.400.000 euros

TROISIEME DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, prend acte du contenu de la liste des conventions visées par les dispositions de l'article L227-10 du code de commerce autorisées au cours de l'exercice écoulé, qui lui a été communiquée préalablement aux présentes.

**DUPLICATA
CERTIFIÉ CONFORME**



QUATRIEME DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, a entendu la lecture des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 3.704K€.

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, approuve les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils sont présentés.

CINQUIEME DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ décide de modifier les articles 2, 16.3, 17, 18 et 19 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

- l'article 2 sera désormais libellé comme suit

La dénomination sociale est : OXYMETAL

Tous les actes et documents émanant de la Société pourront mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS", et de l'indication du montant du capital social.

- l'article 16.3 sera désormais libellé comme suit :

« La fréquence des réunions du conseil d'administration sera de l'ordre de (4) réunions par an ou autant que l'intérêt de la société l'exige. »

- Article 17 sera désormais libellé comme suit :

« Article 17 : REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale des associés, ou le cas échéant l'associé unique, alloue aux membres du conseil d'administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme forfaitaire, pour chacune des réunions du Conseil auxquelles le membre aura effectivement assisté ou aura été dûment représenté. Le montant de cette rémunération est fixé par décision de la collectivité des associés ou de l'associé unique. Son montant est porté aux charges d'exploitation. »

- l'article 18 sera désormais libellé comme suit :

« Article 18 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions intervenant, directement ou par personne interposée, entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent (10 %) ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sont soumises à un contrôle des associés.

Le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président présente aux associés un rapport sur ces conventions. Les associés statuent sur ce rapport lorsqu'ils statuent sur les comptes annuels.

Lorsque la société ne comprend qu'un associé, les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et un dirigeant sont mentionnées au registre des décisions sociales. Lorsque le dirigeant n'est pas associé, les conventions intervenant entre lui et la société, directement ou par personne interposée, sont soumises à l'autorisation préalable de l'associé unique.

Les conventions non approuvées, produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le Président et les autres dirigeants d'en supporter les conséquences dommageables pour la Société

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux opérations portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. »

- l'article 19 sera désormais libellé comme suit :

« Article 19 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle de la société est exercé, le cas échéant, par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi. »

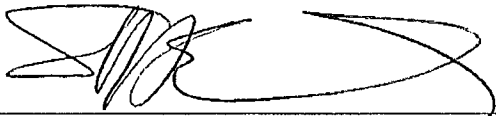
SIXIEME DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société, à savoir la société AUDIAL, représentée par Madame Esméralda GONZALEZ, et Monsieur Cyril DECHELLETTE, viennent à expiration avec la présente réunion.

Décide, compte tenu des nouvelles dispositions statutaires et de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, en vertu desquels la société n'est plus tenue de désigner de commissaires aux comptes, de ne pas renouveler leurs mandats.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.



La société KONCENTRA VERKSTADS AB
Représentée par Monsieur Staffan ENCRANTZ

MAZARS

61, Quai de Paludate
33800 Bordeaux

AUDIAL

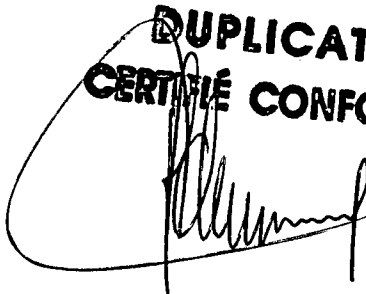
21, Avenue Ariane
33702 Mérignac

OXYMETAL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

**DUPLICATA
CERTIFIÉ CONFORME**



MAZARS

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE
SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES RATTACHEE A LA CRCC DE
VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

AUDIAL

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES - SOCIETE INSCRITE SUR
LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC GRANDE AQUITAINE
CAPITAL DE 300 000 EUROS - RCS BORDEAUX 458 201 738
SIEGE SOCIAL : 21 AVENUE ARIANE, 33702 MERIGNAC

OXYMETAL

Société par actions simplifiée
RCS BORDEAUX 529 637 951

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société OXYMETAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OXYMETAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations financières et créances :

- La note « Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables portant sur les immobilisations financières et les créances.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base de la documentation fournie et des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des règles et méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Bordeaux, le 31 mars 2022



Alain CHAVANCE
Associé

Audial

Mérignac, le 31 mars 2022



Esmeralda GONZALEZ
Associée



OXYMETAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 700 000 euros

10 place Ravezies - 33300 BORDEAUX

529 637 951 RCS Bordeaux

COMPTES ANNUELS

Exercice 2021

Déclaration souscrite en €		Exercice N clos le : 31/12/2021			2020			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	12 635	AC	12 635		
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE			
		Concession, brevets et droits similaire	AF	2 077 268	AG	1 812 931	264 337	116 461
		Fonds commercial (1)	AH	53 003	AI	14 134	38 869	49 296
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	149 553	AO		149 553	665 333
		Constructions	AP	1 929 186	AQ	695 891	1 233 295	2 658 355
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	2 559 774	AS	650 460	1 909 313	1 332 964
		Autres immobilisations corporelles	AT	83 430	AU	58 004	25 426	31 669
		Immobilisations en cours	AV	19 396	AW		19 396	162 806
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	2 566 279	CV	407 024	2 159 255	2 186 220
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	312 741	BG		312 741	2 337 571
		Autres immobilisations financières*	BH	45 801	BI		45 801	49 585
TOTAL (II)		BJ	9 809 066	BK	3 651 080	6 157 986	9 590 259	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	293 857	BY	15 059	278 798	415 273
		Autres créances (3)	BZ	11 833 458	CA		11 833 458	5 627 642
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités		CF	9 379 288	CG		9 379 288	9 313 023	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	201 595	CI		201 595	126 249	
	TOTAL (III)	CJ	21 708 198	CK	15 059	21 693 139	15 482 187	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	31 517 265	1A	3 666 139	27 851 126	25 072 447	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :	Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL				Exercice	Exercice -1
(Ne pas reporter le montant des centimes)*					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé 8700000)	DA		8 700 000	8 700 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>	DC			
	Réserve légale (3)	DD		381 565	329 780
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		2 271 378	1 287 457
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		2 041 876	1 035 706
	Subvention d'investissement	DJ		80 000	120 000
	Provisions réglementées*	DK			
		TOTAL (I)	DL		13 474 820
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			291 202
	Provisions pour charges	DQ		25 172	
	TOTAL (III)	DR		25 172	291 202
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		8 734 476	9 518 728
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>	DV		3 181 902	1 821 871
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		986 230	1 130 670
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY		1 437 025	716 050
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		10 965	34 947
Autres dettes	EA		536	86 034	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		14 351 134	13 308 301
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		27 851 126	25 072 447
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		7 503 344	12 639 265	
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		6 002	5 884	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL							
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	13 696	FB		FC	13 696		
	Production vendue	biens*	FD	-17 767	FE		FF	-17 767	
			services*	FG	7 608 728	FH		FI	7 608 728
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		7 604 658	FK		FL	7 604 658	7 891 270
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subvention d'exploitation					FO	2 667		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	104 911	323 471	
	Autres produits (1) (11)					FQ	285 319	279 133	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 997 554	8 493 875
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 225	502	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	3 879 760	3 956 623	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	123 107	223 407	
	Salaires et traitements*					FY	2 124 196	2 180 601	
	Charges sociales (10)					FZ	896 072	887 038	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :	}	- dotations aux amortissements*		GA	487 822	461 308	
				- dotations aux provisions *		GB			
				- sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	3 299		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	207 793	139 884	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 724 274	7 849 364
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	273 280	644 511	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	267 787	2 312 834	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	146 614	7 046	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		400 000	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	63 282	49 197	
Total des produits financiers (V)						GP	477 682	2 769 077	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	404 965	1 830 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	95 469	109 305	
	Différence négative de change					GS		9 631	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	500 434	1 948 936	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-22 752	820 141	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	250 528	1 464 652	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021

dont le total est de 27 851 126 €

et au compte de résultat dégagant un bénéfice net de 2 041 876 €

L'exercice a une durée de 12 mois, du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

a) Faits marquants de l'exercice

- TUP OXYMETAL SUD EST

La société a absorbé le 8 janvier 2021 sa filiale OXYMETAL SUD-EST dont elle détenait 100% des actions.

Cette opération est sans impact significatif sur les comptes

- La cession de l'ensemble immobilier de Chaponnay a dégagé une plus-value de 1,8m€.

- La société a procédé à l'augmentation de capital de la société OXYMETAL CENTRE à hauteur de 378k€ entièrement libérée par compensation avec le compte courant détenu sur la société.

Une dépréciation des titres a été enregistrée à hauteur de 405k€.

b) Evènements postérieurs à la clôture

- CESSION DES TITRES D'OXYMETAL CENTRE

La société a cédé le 1 janvier 2022 100% des titres d'OXYMETAL CENTRE au Groupe FMH.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables no 2016-07 du 4 novembre 2016 qui modifie le règlement no 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Il a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les **immobilisations incorporelles** figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans, ou font l'objet de provisions.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue selon la méthode linéaire. Les taux les plus couramment pratiqués sont :

- Constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	1 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	2 à 10 ans
- Autres immobilisations	1 à 10 ans

La société ne constituait pas de provision pour grosses réparations au titre des dépenses ayant pour objet de remplacer tout ou partie des actifs. Conformément au Comité d'Urgence du CNC du 5 décembre 2003, la société n'a pas constitué de provision pour grosses réparations. L'approche par composants ne trouve pas à s'appliquer pour les actifs utilisés par la société.

Par ailleurs, les actifs détenus par la société ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les **immobilisations financières** sont inscrites à l'actif. Elles sont retenues pour leur coût historique éventuellement corrigé par une provision pour dépréciation.

PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - CRÉANCES (*dont comptes courants*)

Les prêts et autres immobilisations financières, ainsi que les créances, figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées à 100%.

Les créances clients transmises à un cabinet de recouvrement sont provisionnées à hauteur de 50% la première année, puis 100% la seconde année.

CONTRAT D'AFFACTURAGE

Le contrat d'affacturage, conclu pour l'ensemble du groupe, est centralisé au niveau de la société.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Conseignées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I	KA	12 635	KB		KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 913 573	KE		KF	223 979
CORPORELLES	Terrains		KG	665 333	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ	3 823 985	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagts.*	KP	168 322	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		KS	1 724 154	KT		KU	836 044
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.*	KV		KW		KX	1 689
		Matériel de transport	KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	93 004	LC		LD	8 196
		Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	162 806	LI		LJ	19 396
Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	6 637 604	LO		LP	865 325	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	4 595 268	8V		8W	378 000
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 387 156	1U		1V	0
		TOTAL IV	LQ	6 982 424	LR		LS	378 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	15 546 235	OH		OJ	1 467 305	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				Par cession à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I	LT		LU	12 635	1W	12 635
	Autres postes d'immobilisation incorporelles	TOTAL II	LV	7 281	LW	2 130 271	1X	2 130 271
CORPORELLES	Terrains		LX	515 780	LY	149 553	LZ	149 553
	Constructions	Sur sol propre	MA	2 063 120	MB	1 760 865	MC	1 760 865
		Sur sol d'autrui	MD		ME		MF	
		Inst. gales. Agenct. et am. des constructions	MG		MH	168 322	MI	168 322
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		MJ	425	MK	2 559 774	ML	2 559 774
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agenct. et aménagts divers	MM		MN	1 689	MO	1 689
		Matériel de transport	MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS	19 459	MT	81 741	MU	81 741
		Emballages récupérables et divers*	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	162 806	MZ		NA	19 396	NB
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	162 806	NG	2 598 784	NH	4 741 339	NI	4 741 339
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		OU		OV		OW	
	Autres participations		OX	2 406 989	OY	2 566 279	OZ	2 566 279
	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		2E	2 028 614	2	358 542	2G	358 542
		TOTAL IV		NJ	4 435 603	NK	2 924 821	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		162 806	OK	7 041 668	OL	9 809 066	OM	9 809 066

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Diminution "Prêts et autres immobilisations financières" de 2 028 k€ : dont reclassement en "Autres créances-Groupe" du prêt CT de 2 000k€

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement, de recherche et de développement		PA	12 635	PB		PC		PD	12 635		
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 747 816	PF	86 531	PG	7 281	PH	1 827 065		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	1 295 131	PN	108 462	PO	763 354	PQ	640 239		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Installations techniques, matériel et outillages industriels		PV	38 820	PW	16 832	PX		PY	55 652		
Autres immobilisations corporelles		PZ	391 191	QA	259 695	QB	425	QC	650 460		
		QD		QE	221	QF		QG	221		
		QH		QI		QJ		QK			
		QL	61 335	QM	15 907	QN	19 459	QO	57 783		
		QP		QR		QS		QT			
TOTAL		QU	1 786 477	QV	401 117	QW	783 239	QX	1 404 356		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	3 546 928	OP	487 648	OQ	790 520	OR	3 244 056		
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais d'établissement et recherche		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob. Incorporelles		QZ	86 531	2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	sur sol propre	RD	108 462	RE		RF		2V		2W	
	sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
Instal.gales., agenc.et amt.		RJ	16 832	RK		RL		2Z		3A	
Inst. Techniques mat. Et outillage		RM	259 695	RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales, agenc, amt.	RP	221	RQ		RR		3D		3E	
	Matériel transport	RS		RT		RU		3F		3G	
	Mat. Bureau et info, mob.	RV	15 907	RW		RX		3H		3J	
	Emballages récup. Et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	401 117	SC		SD		SE		SF	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	487 648	SH		SJ		SK		SL	
CADRE D		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Charges à répartir sur plusieurs exercices								SN			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL										
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice*			
Provisions réglementées	Provisions pour réconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH	TI			
	Provisions pour fluctuation des cours	3W		TJ		TK	TL			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitués avant le 1.1.1992	IA		IB		IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitués après le 1.1.1992	IE		IF		IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR			
	TOTAL I	3Z			TS		TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	202 000	4B		4C	202 000	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour perte de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	210 242	5W	25 172	5X	210 242	5Y	25 172	
TOTAL II	5Z	412 242		TV	25 172	TW	412 242	TX	25 172	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		03		04		05	
		- titres de participation	9U	2 409 048	9V	404 965	9W	2 406 989	9X	407 024
		- autres immobilisations financières	06		07		08		09	
	Sur stocks et en-cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	19 401	6U	3 299	6V	7 642	6W	15 059	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B	2 428 449		TY	408 264	TZ	2 414 631	UA	422 083	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 840 691		UB	433 436	UC	2 826 873	UD	447 255	
Dont dotations reprises				- d'exploitation	UE	3 299	UF	7 642		
				- financières	UG	404 965	UH	2 406 989		
				- exceptionnelles	UJ	25 172	UK	412 242		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être vérifiées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL												
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)				UP	312 741	UR	25 221	US	287 520				
	Autres immobilisations financières				UT	45 801	UV		UW	45 801				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	18 071					18 071			
	Autres créances clients				UX	275 786		275 786						
	Créances représentative de titres prêtés * <small>Provision pour dépréciation antérieurement constituée *</small>				UQ									
	Personnel et comptes rattachés				UY	18 001		18 001						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	5 771		5 771						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	433 389		433 389					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	349 427		349 427					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	40 769		40 769					
		Divers				VP								
	Groupe et associés (2)				VC	9 128 706		9 128 706						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 857 394		1 857 394						
	Charges constatées d'avance				VS	201 595		201 595						
	TOTAUX				VT	12 687 453	VU	12 336 061	VV	351 392				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)		A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)		A plus de 5 ans (4)		
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				à 1 an maximum à l'origine				VG	42 600	42 600		
						à plus d'1 an à l'origine				VH	8 728 474	1 880 684	6 847 790	
		Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	986 230		986 230					
		Personnel et comptes rattachés				8C	526 037		526 037					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	336 164		336 164					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E	396 433		396 433						
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	142 256		142 256						
	Obligations sactionnées				VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	36 136		36 136						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	10 965		10 965					
		Groupe et associés (2)				VI	3 145 304		3 145 304					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	536		536					
		Dettes représentative de titres empruntés *				SZ								
		Produits constatés d'avance				8L								
		TOTAUX				VY	14 351 134	VZ	7 503 344		6 847 790			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	869 000	(2)	montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	1 653 370	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

TITRES DE PARTICIPATION

Détail des participations au 31/12/2021

Dénomination	Siège social	N° SIREN
OXYMETAL EXCELLENCE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	537 868 382
OXYMETAL ARRAS	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	532 812 344
OXYMETAL CENTRE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 895 732
OXYMETAL EST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 900 607
OXYMETAL NORMANDIE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 897 639
OXYMETAL OUEST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 903 197
OXYMETAL SUD-OUEST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 897 563
OXYMETAL ORNE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	343 007 225
OXYMETAL CHAMPAGNE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	322 366 204
SCI VRL	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	852 533 504
OXYMETAL CZ	Pobrezni 620/3 - 18600 PRAHA 8 (CZ)	07979126
SOUDACIER	13 rue Jean-Paul Alaux - 33092 BORDEAUX CEDEX	450 917 299

Composition des filiales et participations au 31/12/2021

Dénomination	Capital social	Quote-part du capital	Capitaux propres 2021	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
OXYMETAL EXCELLENCE	50 000	100%	31 784	50 000	50 000
OXYMETAL ARRAS	100 000,00	100%	317 426	100 000	100 000
OXYMETAL CENTRE	1 023 000	100%	794 647	728 575	323 610
OXYMETAL EST	1 564 778	100%	2 041 722	591 463	591 463
OXYMETAL NORMANDIE	362 624	100%	767 404	158 012	158 012
OXYMETAL OUEST	400 000	100%	1 690 056	329 509	329 509
OXYMETAL SUD-OUEST	1 104 524	100%	1 190 120	131 040	131 040
OXYMETAL ORNE	300 000	100%	442 154	249 279	249 279
OXYMETAL CHAMPAGNE	100 000	100%	295 967	125 901	125 901
SCI VRL	1 000	99%	-21 798	990	990
OXYMETAL CZ <i>(converti €)</i>	99 451	100%	-1 560 013	99 451	99 451
SOUDACIER	38 000	100%		2 059	
TOTAUX				2 566 279	2 159 255

Chiffres de l'exercice

Dénomination	CA HT 2021	Résultat 2021	Dividendes encaissés
OXYMETAL EXCELLENCE	17 984	3 274	
OXYMETAL ARRAS	6 883 324	173 572	
OXYMETAL CENTRE	3 525 430	25 135	
OXYMETAL EST	15 247 683	628 755	
OXYMETAL NORMANDIE	10 700 012	303 478	
OXYMETAL OUEST	11 961 968	906 960	
OXYMETAL SUD-OUEST	13 363 147	-22 841	
OXYMETAL ORNE	7 370 150	80 386	
OXYMETAL CHAMPAGNE	4 374 265	159 472	215 000
SCI VRL		-12 390	
OXYMETAL CZ	4 472 812	-583 947	
SOUDACIER	société en liquidation		
TOTAUX			215 000

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL
--

Charges à payer	1 524 722
Intérêts courus non échus sur emprunts	36 598
Autres frais bancaires	6 002
Factures non parvenues	718 860
Avoirs à établir	536
Provisions pour congés payés	196 310
Autres dettes fiscales et sociales	566 415

Produits à recevoir	459 755
Factures à établir	148 337
Avoirs non parvenus	12 486
Autres créances fiscales et sociales	46 540
Autres produits à recevoir	
Intérêts Groupe à recevoir	141 589
TVA à recevoir	110 804

Produits et charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	201 595
-----------------------------	---------

Produits constatés d'avance

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Crédit-bail

	Immobilier*	Mobilier	Total
Valeur d'origine	3 340 823	12 461 090	15 801 914
Amortissements			
de l'Exercice	129 639	1 537 469	1 667 108
Cumulés	464 539	7 781 441	8 245 980
Valeur nette	2 876 285	4 679 649	7 555 934
Redevances payées			
de l'Exercice	259 447	1 711 669	1 971 116
Cumulées	930 269	6 546 003	7 476 272
Endettement	2 633 293	3 709 237	6 342 530
A 1 an au plus	206 791	1 406 708	1 613 499
De 1 à 5 ans	870 992	2 257 201	3 128 194
A plus de 5 ans	1 555 509	45 328	1 600 837
Prix d'Achat résiduel	1	143 637	143 638

Indemnités de fin de carrière

La part non couverte par un contrat d'assurance des engagements en matière d'indemnités de fin carrière a été évaluée à 99069 euros selon les hypothèses suivantes :

AGE DE DEPART	62 ans
TAUX D'ACTUALISATION	0,98%
TAUX DE MORTALITE	INSEE 2021
TURNOVER	Moyenne 3 ans du Groupe par tranche d'âge
TAUX DE CHARGES SOCIALES	Cadres 46,50%
	Non cadres 33,00%

Engagements donnés

Le montant global des créances cédées au factor au niveau du groupe est de 13,3 M€.

Le 09/12/2021, la société a conclu un protocole de cession comportant les engagements de cession de titres de la société OXYMETAL CENTRE, de cession de matériels et de cession d'un ensemble immobilier situé à St Cyr, sous condition suspensive de l'obtention du financement par l'acquéreur.

Engagements reçus

Les abandons de créance consentis par la société à ses filiales au cours des exercices antérieurs sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune dont les échéances sont les suivantes :

31/12/2024	1 300 053
31/12/2025	760 000
31/12/2026	540 282

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

AUTRES INFORMATIONS

Composition du capital social

Au 31/12/2021, le capital social est de 8700000 euros, et est divisé en 8700000 actions de 1 € de valeur nominale.

Variation des capitaux propres

	Solde initial 31/12/2020	Mouvements de l'exercice			Solde final 31/12/2021
		Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	
Capital social	8 700 000				8 700 000
Réserve légale	329 780	51 785			381 565
Réserve générale	1 287 457	983 921			2 271 378
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	1 035 706	-1 035 706		2 041 876	2 041 876
Subventions d'investissement	120 000			-40 000	80 000
Totaux	11 472 944	0		2 001 876	13 474 820

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas donnée dans l'annexe, car elle conduirait à communiquer indirectement une rémunération individuelle.

Contrat d'affacturage

La société a conclu un contrat d'affacturage pour l'ensemble de ses filiales.

Effectif moyen

L'effectif moyen sur l'exercice 2021 est de 31 personnes.

Intégration fiscale

Le groupe régi par les articles 223A et suivants du CGI a été constitué à compter du 01/01/2012. OXYMETAL en est la société mère.

Le périmètre des filiales intégrées en 2021 est le suivant :

- * OXYMETAL EXCELLENCE
- * OXYMETAL ARRAS
- * OXYMETAL CENTRE
- * OXYMETAL EST
- * OXYMETAL NORMANDIE
- * OXYMETAL SUD-OUEST
- * OXYMETAL ORNE
- * OXYMETAL CHAMPAGNE
- * OXYMETAL OUEST
- * SCI VRL

La convention d'intégration fiscale, signé le 29 décembre 2017, prévoit que les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :
- la société "filiale" paie à la société "mère" l'impôt sur les sociétés portant sur ses bénéfices, la détermination de l'impôt étant effectuée comme si la "filiale" n'était pas intégrée

- si la "filiale" dégage un déficit fiscal générant une économie d'impôt pour le groupe intégré, cette économie est immédiatement réallouée à la "filiale". Les déficits fiscaux visés sont ceux générés à compter du 01/01/2014.
La société OXYMETAL OUEST a rejoint le groupe d'intégration fiscale au 01/01/2018
La société SCI VRL a rejoint le groupe d'intégration fiscale au 01/01/2020

Comptes consolidés

La société établit des comptes consolidés.

La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale pour l'ensemble des filiales.